



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
Présents : 13
En exercice : 16
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le **JEUDI VINGT NEUF JANVIER**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 19h00,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **22 janvier 2026**

Présents :

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : LOUIS Gilles

Absents ayant donné pouvoir : AUDEBERT Délizia à GAURIVEAUD Jean-Jacques,
AUTIN Martine à WATRIN Béatrice

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nommé par 15 voix

...MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

DE 004-2026/01-004 ORGANISATION D'UN EVENEMENT SPORTIF : MODALITES DE PARRAINAGE ET CONVENTION

Le maire indique au conseil municipal qu'il est prévu d'accueillir sur notre commune le lundi 25 mai 2026 l'équipe du Variété club de football pour une rencontre amicale avec des joueurs du territoire.

L'organisation de cet événement par la commune induit un certain nombre de dépenses aussi pour y pourvoir le maire propose d'organiser un sponsoring de la manifestation.

Il soumet au conseil municipal la possibilité de parrainage et lui soumet la délibération suivante ainsi que le projet de convention à intervenir avec les partenaires.

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 39-1 7°,
Considérant que l'organisation de la manifestation incombe à la commune,

Considérant que le parrainage consiste, pour une entreprise, à associer son nom à une manifestation correspondant à ses valeurs, son territoire, en la soutenant financièrement ou en nature,

Considérant qu'une proposition de parrainage doit être faite par l'entreprise, sous la forme d'un « dossier de parrainage d'un événement », dont le modèle est joint à la présente,

Considérant que la signature d'une convention de parrainage, dont le texte est joint en annexe, est nécessaire pour définir les modalités techniques et financières de ce parrainage,

Considérant que des contreparties au soutien de l'entreprise parraineuse peuvent être prévues dans la convention de parrainage,

Considérant que ce modèle de convention ne peut s'appliquer qu'à la manifestation : Match du Variété Club le 25 mai 2026 à ÉTAULES,

Il est proposé aux élus de bien vouloir en délibérer et, en cas d'accueil favorable, de décider :

- d'approuver les termes du dossier de parrainage d'un évènement, joint, proposé aux entreprises pour la manifestation Match du Variété Club le 25 mai 2026,
- d'approuver les termes de la convention de parrainage, annexée à la présente,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents permettant l'application de cette décision.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE,
0 ABSTENTION**

- **APPROUVE** les termes du dossier de parrainage d'un évènement ci-joint, proposé aux entreprises pour la manifestation Match du Variété Club le 25 mai 2026,
- **APPROUVE** les termes de la convention de parrainage, annexée à la présente,
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents permettant l'application de cette décision.

Pour extrait conforme



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

DOSSIER DE PARRAINAGE D'UNE MANIFESTATION : MATCH VARIETE CLUB 25 MAI 2026 A ETAULES

A RETOURNER AU MOINS TROIS MOIS
AVANT LE DÉBUT DE LA MANIFESTATION

A retourner à :
Mairie d'ETAULES – 27 rue Charles Hervé – 17750 ETAULES
Tél : 05 46 36 41 23 – mairie@ville-etaules17.fr

1 – Identification de l'entreprise

Parrain

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Statut juridique :

Prénom, nom et qualité du représentant légal :

Numéro SIRET :

Téléphone :

Courriel :

Personne en charge du dossier

Nom :

Titre :

Prénom :

Téléphone :

Courriel :

2 - Modalités du parrainage

2.1. Engagement du parrain

Nature de l'apport :	Montant TTC

2.2. Engagement de la commune

En contrepartie :

La commune réserve une place de partenaire à votre entreprise :

- Affichage du logo sur les affiches et les dépliants de l'événement
- Place pour banderoles publicitaires sur le site de l'événement
- Affichage du parrainage sur les réseaux sociaux

3 - Règlement du parrainage

Le parrainage consiste notamment pour une entreprise, à associer son nom à une manifestation correspondant à ses valeurs, son territoire, en la soutenant financièrement ou en nature.

Il est précisé que la proposition de parrainage formulée par l'entreprise ne consiste pas à répondre à un quelconque besoin formulé par la commune.

Le dossier de demande de parrainage sera instruit à réception par les services de la mairie organisatrice de l'événement parrainé.

La décision finale, de conclure ou non le parrainage, sera prise par le maire de la commune. Selon cette décision, une convention sera établie. Elle prendra effet à la date de sa signature par les parties et expirera à la fin de la manifestation.

En cas d'annulation de la manifestation, la convention sera résiliée de plein droit sans que l'une ou l'autre des parties puisse prétendre à une quelconque indemnité. Dans le cadre d'un soutien financier, si la manifestation est annulée, la commune procédera au remboursement du parrain. Les motifs d'annulation d'un événement peuvent être (liste non exhaustive) : événement climatique, alerte météorologique, risque sanitaire, contrainte sécuritaire, etc.

L'entreprise fournira son logo en fichier électronique en très haute définition.

Le fait d'avoir signé une convention de parrainage pour un événement donné n'entraîne aucune exclusivité pour le parrain. Dans le cas où la commune reçoit un dossier d'une entreprise que le parrain considère être concurrente, un accord préalable sera requis.

Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune d'ÉTAULES – 27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES.

Les données collectées seront conservées durant une période d'une année à compter de leur réception. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la portabilité des données ou votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre référent RGPD, à l'adresse mail suivante : mairie@ville-etaules17.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

4 - Pièces à joindre au dossier

- Une lettre officielle de demande de parrainage adressée à Monsieur le maire et indiquant les modalités de parrainage
- Extrait KBIS de moins de trois mois

5 – Information fiscale

Les dépenses de parrainage engagées par les entreprises sont déductibles pour la détermination de leur résultat fiscal annuel, dans les conditions fixées notamment par l'article 39-1 7° du code général des impôts (voir BOFIP, id : BOI-BIC-CHG-40-20-40-20160830).

A :

Le

Nom, prénom, qualité :

Signature :

**CONVENTION DE PARRAINAGE AVEC [NOM DE L'ENTREPRISE] DANS LE CADRE DE
L'ÉVÉNEMENT : MATCH VARIETE CLUB le 25 MAI 2026**

Entre : La commune d'ETAULES, 27 rue Charles Hervé 17750 ETAULES, n° SIRET 21170155200013, représentée par son maire, Vincent BARRAUD, dûment habilité en vertu de la délibération n° DE004-2026/01-004 du conseil municipal en date du 29 janvier 2026,
Ci-après désignée la commune, d'une part,

Et : [nom de l'entreprise], située [adresse], numéro de SIRET XXX XXX XXX XXXXX, représentée par [qualité, nom et prénom],
Ci-après désignée [nom de l'entreprise], d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de l'organisation du match Variété Club du 25 mai 2026 la commune a décidé de mettre en œuvre un parrainage pour diminuer la charge financière restant à supporter par la commune

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions du parrainage, par [nom de l'entreprise], du match Variété Club du 25 mai 2026, dont l'organisation est assurée par la commune.

Le parrainage consiste notamment pour une entreprise, à associer son nom à une manifestation correspondant à ses valeurs, son territoire, en la soutenant financièrement ou en nature. Il est précisé que la proposition de parrainage formulée par l'entreprise ne consiste pas à répondre à un quelconque besoin formulé par la commune.

Des contreparties respectives peuvent être prévues au sein d'une convention de parrainage entre le parrain et le parrainé.

Les dépenses de parrainage engagées par les entreprises sont déductibles pour la détermination de leur résultat fiscal annuel, dans les conditions fixées notamment par l'article 39-1 7° du code général des impôts. (voir BOFIP, id : BOI-BIC-CHG-40-20-40-20160830)

Article 2 - Durée de la convention

La convention prend effet à la date de sa signature par les parties et expire à la fin de la manifestation.

Article 3 - Modalités du parrainage

[Nom de l'entreprise] apporte son soutien [matériel/financier] dans le cadre de la manifestation susmentionnée, match Variété Club du 25 mai 2026 [nature de l'apport et montant]

En contrepartie, la commune réserve une place de partenaire à [nom de l'entreprise] (affichage du logo sur les affiches et les dépliants de l'événement, place pour banderoles publicitaires sur le site de l'événement, affichage du parrainage sur les réseaux sociaux).

Le fait d'avoir signé une convention de parrainage pour un événement donné n'entraîne aucune exclusivité pour le parrain. Dans le cas où la commune reçoit un dossier d'une entreprise que le parrain considère être concurrente, un accord préalable sera requis.

Article 4 – Modalités de versement

Le soutien financier sera versé à la commune par le parrain, au plus tard dans les 2 mois qui suivent la réalisation de l'événement.

Article 5 – Modification de la convention

La convention pourra être modifiée par un avenant signé des deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie intégrante de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article 6 - Résiliation de la convention

5/6

Numéro de contrôle de légalité : 017-211701552-2026. - DE 004202601004 DE
Reçu en préfecture le 02/2026
Délibération affichée le 02/2026
Délibération rendue exécutoire le 02/2026, le Maire, Vincent BARRAUD

Hôtel de Ville
27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23
mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr

En cas d'annulation de la manifestation, la présente convention sera résiliée de plein droit sans que l'une ou l'autre des parties puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Dans le cadre d'un soutien financier, si la manifestation est annulée, la commune procédera au remboursement du parrain.

Les motifs d'annulation d'un événement peuvent être (liste non exhaustive) : événement climatique, alerte météorologique, risque sanitaire, contrainte sécuritaire.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 7 – Litiges

En cas de difficulté sur l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal territorialement compétent.

Fait à _____, le _____

En 2 exemplaires originaux

Pour la commune,
Le maire

Pour [Nom de l'entreprise],
[qualité]

M. Vincent BARRAUD

M. ou Mme [Prénom / Nom]